



Indemnités maladie

Par Joy

Bonjour,

En arrêt de travail depuis 5 mois pour maladie professionnelle (en CDI dans le bâtiment) et en attente d'examens hospitaliers approfondis.

Prochainement sous bracelet électronique pour 3 mois suite une peine aménagée pour d'anciens délits routiers.

Ma question : vais-je continuer à toucher mes indemnités journalières, sachant que je dois passer une IRM avec un fort risque d'hospitalisation chirurgicale au niveau des vertèbres et que mon médecin a fait une demande pour être reconnu comme handicapé professionnel. Merci.